Commune d'ESTREES-MONS (80200)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 janvier, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents:

Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE/ Stéphanie LAURENT/ Christophe RINGARD / Delphine LUPART / Christophe SERGENT/ Gérard LEPERE / Philippe DELAPORTE / Romuald BOUTELEUX

<u>Etaient absents(es)</u>: Michel SAROT/ Mickaël JACQUART / Virginie VALLIENNE / Alexandre DEMONCHY/ Philippe POUPART

Pouvoirs : Mickaël JACQUART donne pouvoir à Christian PICARD
Philippe POUPART donne pouvoir à Romuald BOUTELEUX
Michel SAROT donne pouvoir à Christophe RINGARD
Virginie VALLIENNE donne pouvoir à Stéphanie LAURENT

Secrétaire de séance: LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal du CM du 5 décembre 2022
- Délibérations :
 - \checkmark Pour acter le changement du montant des indemnités des élus suite au changement de la valeur du point d'indice au $1^{\rm er}$ juillet 2022
 - Pour approuver les plans de financement des projets « eaux pluviales » et « toiture garderie » ayant fait l'objet d'une demande de subvention DETR 2023
 - ✓ Pour approuver le plan de financement du projet de travaux « sécurisation des écoles »
- > Se prononcer sur l'Intention d'adhérer ou pas aux conventions conclues par le CDG 80 concernant la protection sociale complémentaire (santé prévoyance)
- Point sur l'organisation de la cérémonie des vœux du maire et du prochain repas des ainés,
- Point sur la sécurité routière
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal 5 décembre 2022

Monsieur Le Maire signale qu'aucune remarque n'a été remonté au secrétariat de mairie. Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?

Approbation à l'unanimité

Délibération 1-2023 Pour acter le changement du montant des indemnités des élus suite au changement de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022

Monsieur Le Maire introduit le sujet et passe la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle explique plus en détail. La commune a reçu une demande du Service de Gestion Comptable d'Albert afin de redélibérer concernant le montant des indemnités des élus. En effet, la valeur du point d'indice ayant évolué au 1^{er} juillet 2022, il convient d'acter cette augmentation par le biais d'une nouvelle délibération (basée sur le n°37-2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1 contre
- 4 absentions

Délibération 2-2023 Pour approuver les plans de financement des projets « eaux pluviales » et « Toiture garderie » ayant fait l'objet d'une demande de subvention DETR 2023

Monsieur Le Maire explique que les demandes DETR ont été déposées avant le 31 décembre 2022, comme prévu. Cependant, il est possible que le plan de financement détaillé des 2 projets nous soient demandés « en pièces manquantes ». C'est pourquoi, nous préférons anticiper cette demande.

Un tableau « Plan de financement prévisionnel » pour chaque projet circule pendant que la secrétaire de mairie explique les chiffres.

En résumé, le reste à charge serait de :

- ✓ 7 047.00 € sur un total de 9 396.00 € pour le projet « eaux pluviales »,
- ✓ 13 779.80 € sur un total de 19 453.83 € pour le projet « Toiture garderie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les plans de financement énoncés ci-dessus.

Délibération 3-2023 Pour approuver le plan de financement du projet de travaux « Sécurisation des écoles » **AJOURNEE**

Le maire explique que cette délibération va devoir être ajournée en raison de l'absence de certaines données chiffrées : en effet, nous attendions des devis que nous n'avons toujours pas réceptionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajourner cette délibération lors du conseil municipal de février, voir lors d'un conseil municipal exceptionnel selon les dates limites de dépôt des dossiers de demande de subvention.

Se prononcer sur l'Intention d'adhérer ou pas aux conventions conclues par le CDG 80 concernant la protection sociale complémentaire (santé/prévoyance)

Monsieur Le Maire laisse la secrétaire de mairie procéder à la lecture de plusieurs documents. Un débat s'engage avec les conseillers.

13 pour adhérer aux conventions conclues par le CDG 80 mais aux dates légales, à savoir :

- ✓ Au 1^{er} janvier 2025 concernant la prévoyance
- ✓ Au 1^{er} janvier 2026 concernant la protection santé.

Point sur l'organisation de la cérémonie des vœux du maire et du prochain repas des ainés

Organisation de la préparation de la salle pour la cérémonie du vendredi 13, vœux du maire.

Le prochain « Repas des ainés » aura lieu le Dimanche 2 avril.

Cependant, compte tenu du fait que plusieurs personnes âgées de plus de 65 ans ont déclaré ne pas se considérer comme des ainés! nous avons réfléchi pour le re baptiser « Repas du printemps ».

Point sur la sécurité routière

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame LAURENT.

Afin de faire ralentir les automobilistes, la commune réfléchit à des solutions possibles. Des devis concernant des « grands » crayons de couleur, des personnages figurines ont été réceptionné. Ces équipements seraient installés au niveau des passages piétons.

Un devis de revêtement de couleur sur le macadam va être demandé afin d'équiper certaines zones de la commune. Il semblerait que ce dispositif fasse ralentir les véhicules...

Pour rappel, la commune ne peut pas faire « ce qu'elle veut » en matière de sécurité routière étant donné qu'il s'agit d'une route départementale.

Informations diverses

Monsieur Le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 13 février 2023.

Questions diverses

<u>J-Luc SAUVAGE</u>: Concernant le tour de « garde » de la salle polyvalente, il faudrait être très vigilants quant à la propreté de la salle au moment de la restitution par les locataires (Dans la cuisine, le sol et la vaisselle étaient sales lorsque le comité des fêtes a pris possession de la salle pour le 31/12).

Retour sur la réunion mi-décembre organisée par la SICAE : il a été évoqué la possibilité de s'équiper en applique led bleu blanc rouge qui peuvent changer de couleurs. Solution possible pour remplacer l'éclairage bleu en façade de mairie qui grille très souvent.

La SICAE peut louer des décorations de Noël par le biais d'un contrat sur 3 ans : installation, branchement, démontage, stockage. A étudier.

Le département met l'accès sur l'éclairage led dans les communes. D'ici quelques années, il n'y aura plus de fournitures des anciens équipements.

17 janvier : 2^{ème} journée avec SOLIHA pour l'accompagnement des logements vacants et insalubres avec des procédures et des documents « aides ».

27 janvier : rencontre avec le CDG pour établir les fiches de poste, rédiger le DUERP etc.

<u>C. RINGARD</u>: retour sur la distribution des colis. Les bénéficiaires ont trouvé qu'il y avait beaucoup de sucrerie dans le colis mais pas trop de produits salés.

<u>S. LAURENT</u>: la société KARCHER a été relancée. La livraison de la laveuse sera sans doute reçue en février. (Problème d'approvisionnement des batteries).

Nous rencontrons actuellement un problème sur le site internet pour publier les comptes rendus des conseils municipaux. Une étude de changement de fournisseur va être menée.

Une autre étude de préconisation de travaux d'insonorisation de la salle polyvalente a été proposée par le fournisseur d'audit.

Concernant le site Facebook de la mairie, un filtrage a été fait de façon à bloquer les publications des personnes qui diffusent des informations totalement inappropriées. Ce n'est pas un site marchand mais un moyen de communication entre les habitants.

C'est pourquoi, la deuxième adjointe a nommé les conseillers municipaux administrateurs de façon à pouvoir accepter ou refuser les publications.

Ce n'est pas un Facebook publicitaire. Les publicités doivent restées occasionnelles.

<u>M.LEPERE</u>: a eu un retour concernant les paniers de fin d'année. Les produits « saveur coquelicot » ne plaisent pas à tous, c'est une saveur particulière.

La prochaine assemblée générale de l'association des anciens combattants aura lieu le Samedi 11 février à 16h30.

Lors d'obsèques dans une commune aux alentours, j'ai remarqué que des allées bitumées dans le cimetière n'a pas un « bon » rendu (cela fait contraste avec les pierres tombales et les graviers). Il faudra y penser au moment des travaux futurs du cimetière.

R. BOUTELEUX: Les questions de Monsieur POUPART ont été adressé à Monsieur Le Maire en amont.

Signalement du vol du sapin à Estrées,

Intrusion au 22 bis Chaussée Brunehaut dans le logement du propriétaire : squat suspecté car circulation de plusieurs personnes...

Concernant la gestion de la commune, plusieurs administrés demandent des chiffres.

<u>Ph. DELAPORTE</u>: l'origine de la fuite sur la RD 1029 n'a toujours pas été trouvée. L'eau qui s'écoule vient d'un autre endroit mais les entreprises ne savent toujours pas d'où elle vient.

Un test avec une poudre spéciale qui colore l'eau a été fait : il s'agit bien d'eau potable et non d'eau usée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Romand Bookelers